

Baisse des aides personnelles au logement : une mesure injuste qui pénalisera les ménages les plus modestes

L'Union sociale pour l'habitat réagit vivement à l'annonce, samedi 22 juillet, du Gouvernement de baisse des aides personnelles au logement (APL, ALS, ALF). Cette mesure prévoit de diminuer de 5 euros les aides personnelles au logement pour tous les bénéficiaires dès le 1^{er} octobre prochain. Il s'agit d'une mesure qui va porter préjudice à près de 6 millions de nos concitoyens.

Les aides personnelles au logement sont un outil indispensable à la solvabilisation de nombreux ménages modestes et leur baisse serait un très mauvais coup porté à leur pouvoir d'achat et à leurs conditions de vie. En effet, pour les ménages les plus modestes, 5 euros peuvent représenter une journée de « reste pour vivre », c'est-à-dire ce qu'il reste à une personne lorsqu'elle a assumé ses dépenses contraintes (loyer, charges, transport, crédit, impôts).

En ce qui concerne le parc social, l'Union sociale pour l'habitat rappelle que l'appauvrissement des locataires Hlm est particulièrement marqué. Les ressources des locataires Hlm ont en effet baissé ces vingt dernières années de 100 euros. Aujourd'hui, une attribution sur deux est faite à un ménage dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. L'aide personnalisée au logement (APL) y est totalement au bénéfice des locataires car les loyers Hlm sont plafonnés.

Jean-Louis Dumont, président de l'Union sociale pour l'habitat, alerte fortement les pouvoirs publics : « *Cette mesure est injuste et constitue une « double peine » pour les ménages modestes alors qu'au cours des 12 dernières années, le nombre de personnes pauvres, comme le rappelle l'Observatoire des inégalités, a progressé de plus d'un million en France* ».

Paris, le 24 juillet 2017

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 730 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2015, 84 500 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,8 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 12 400 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

Contacts presse : Joachim Soëtar / Christine Dalle / Alice Grapinet - Direction de la Communication
Tél. : 01 40 75 52 70 ou 07 64 57 85 66